



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mères de famille

Question écrite n° 69629

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la sortie précoce des maternités, avant trois jours révolus, des mères ayant accouché, une sortie qui se produit dans 7 % des cas contre 3 % au milieu des années 90. Retourner chez soi avec son bébé moins de trois jours après la naissance, pourquoi pas, à condition que ce retour précoce ne soit pas dicté par le manque de place dans les maternités et qu'il soit subordonné à l'existence d'un système de relais à domicile 24 heures sur 24. Or, en France, les dispositifs de relais à domicile avec sages-femmes et puéricultrices rendant visite à la mère et au bébé ne sont organisés qu'au niveau local. La surveillance de la mère et de l'enfant pendant les premiers jours est donc très importante. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de développer les structures à domicile pour assurer un suivi médical de la femme et de l'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69629

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6791